

Appel à projets : Série TikTok

Cahier des charges

1. Contexte

Désireuse de toucher tous ses publics, la RTBF souhaite s'adresser au public belge francophone qui se trouve sur TikTok. Plus précisément, l'édition d'offre « Nouvelles Générations » de la RTBF a pour objectif d'offrir un contenu dans un format et un ton adapté à la plateforme et à son public de 13-15 ans.

Objectifs :

- Toucher le public « Nouvelles Générations » de la RTBF (adolescent-e-s **entre 13 et 15 ans**) en Belgique francophone et le fidéliser
- Aborder des thématiques qui concernent ce public cible
- Donner la voix à ce public cible sur ces thématiques et interagir avec lui
- Proposer des contenus inédits et originaux pour les 13-15 ans sur le web
- Stimuler la créativité auprès des auteur-riche-s, producteur-riche-s et équipes techniques en Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour rappel, le Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement son article 1 alinéas 4 & 5 et article 12.1, relatifs à l'offre de la RTBF, précise que celle-ci doit répondre aux besoins et aux habitudes de consommation de son public sur toutes les plateformes de diffusion ; et précise également que dans un contexte évolutif et dynamique, l'objet social de la RTBF vise aussi la production de services non linéaires.

2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

- **Genre & thématique** : le projet est une série de vidéos qui abordent des thématiques ancrées dans le quotidien des adolescent-e-s à la période de diffusion envisagée. Ces contenus reflèteront leurs modes de vie et leurs émotions (craintes, frustrations, joies, perspectives, humeurs...) soit en leur donnant la parole directement dans les vidéos, soit dans l'interaction que ces vidéos suscitent. Dans tous les cas le projet doit parler de sujets qui concernent les adolescent-e-s avec ces dernier-ère-s, être interactif et engager une communauté ;
- Ils répondent aux **codes de l'application TikTok**, c'est-à-dire qu'ils offrent un dispositif qui donne la parole aux adolescents (13-15 ans) sur un compte dédié en exploitant tous les ressorts de ce réseau social : publications régulières de vidéos de maximum 1 minute en format vertical avec utilisations d'effets, de musiques, et autres fonctionnalités de l'application, ainsi que les codes pour activer l'interactivité (challenges, hashtags, questions...); scénarisation linéaire ou non ; éditorialisation des publications (texte en

description pour chaque publication) ; utilisation intelligente des hashtags ; prise en compte de l'algorithme TikTok... le tout selon un calendrier précis ;

- Ils proposent une **production** adaptée à du contenu sur Tiktok en termes d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, de jours de tournage éventuels, et d'équipes créatives (auteur-riche, réalisateur-riche, producteur-riche, ingénieur-e du son, graphistes, community manager, animateur-riche, motion designer...) durant tout le processus de création et de production. Le projet doit être pensé pour Tiktok pour ce que l'application apporte en tant que réseau social et non comme simple moyen de diffusion ;
- **Format** : au moins 3 vidéos d'une minute par semaine sur 12 semaines minimum ;
- **Proximité** : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer une **proximité avec la culture belge francophone** dans toute sa diversité ;
- **Diversité** : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap, orientation et identité sexuelles) parmi les équipes de création et /ou des intervenants ;
- **Audience** : les projets auront pour vocation de s'adresser au public « Nouvelles Générations » de la RTBF, à savoir les Belges francophones entre 13 et 15 ans.

3. Critères de recevabilité des projets

- Le projet doit :
 - répondre aux **caractéristiques** citées au point 1 ;
 - être présenté par un **producteur-riche indépendant-e** dont l'objet social relève en ordre principal du secteur audiovisuel, soit personnes physiques sous statut d'indépendant, soit constitué en société commerciale ou ASBL.
- Un **dossier** qui inclut tous les éléments suivants devra être déposé **avant le lundi 21 juin 2021 à midi** :
 - Un pitch (une page maximum)
 - Une note d'intention de l'auteur-riche principal-e (enjeux, démarche générale...)
 - La structure et thématiques des épisodes
 - Une bible (intentions de réalisation) : ton, intervenant-e-s, ambiance, lieux, archives éventuelles, références...
 - Une note sur le public cible et les contenus à créer pour l'atteindre, l'engager et le fidéliser ;
 - Une note d'intention du/de la producteur-riche (potentiel et adéquation du projet à la demande) ;
 - Un budget détaillé du projet ;
 - Un planning de production qui prévoit une production des contenus entre 1 mois et 2 semaines avant la diffusion, pour pouvoir réagir à l'actualité, les tendances, etc ;
 - Un pilote

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse webcreation@rtbf.be. Un accusé de réception du dossier sera transmis.

4. Intervention financière de la RTBF

Un seul projet sera sélectionné. Le projet sélectionné recevra une enveloppe de 36 000 euros

maximum en fonction du projet, sans autre financement externe à la RTBF possible, pour l'écriture, le développement et la production complète du projet, ceci incluant au moins 3x12 vidéos d'une minute.¹

5. Diffusion

Les projets sélectionnés seront diffusés sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF.²

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

6. Sélection des projets

Le ou les projets recevables conformément au point 3 seront sélectionnés par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- L'adéquation du projet à la ligne éditoriale de l'édition d'offre « Nouvelles Générations » de la RTBF ;
- L'intérêt innovant du projet pour la RTBF ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

L'équipe dont le projet aura été sélectionné sera invitée à signer le modèle de convention de commande de programme de la RTBF, lequel peut être communiqué préalablement sur demande (cf. note de bas de page n°2).

7. Planning de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) Avril 2021 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur l'espace de la RTBF www.rtbf.be/webcreation
- 2) **Lundi 21 juin 2021 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) Juillet 2021 : annonce du projet sélectionné, signature de la convention de commande de programme et développement ;
- 4) Juillet-Novembre 2021 : production du projet ; l'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se feront sous la supervision artistique de la RTBF ;
- 5) Novembre 2021 ou avant : livraison du projet

¹ Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

² La société de production lauréate signera avec la RTBF une « commande de programme ». Les auteur-riche-s des projets sélectionné-e-s autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation sur le programme issu de la commande et payé par cette dernière, dont notamment, le droit de le diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

6) Novembre/Décembre 2021 : diffusion

La RTBF attire l'attention des participant·e·s sur le fait que le planning de développement tel que décrit ci-dessus ne pourra être modifié en raison d'éventuels imprévus liés à la crise Covid 19. Dès lors, il est vivement recommandé d'en tenir compte lors de la mise en place de l'organisation du planning. D'autre part, toutes les mesures de prévention instaurées par le service public fédéral dans le cadre de la lutte contre le coronavirus³, ainsi que celles qui pourraient être adoptées par le secteur de l'audiovisuel, devront être scrupuleusement respectées tout au long de la réalisation du projet.

³ Cf. notamment Arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant sur les mesures d'urgence pour limiter la propagation du virus